

dialogue

bulletin d'information municipal

Couleurs de printemps...



Elections européennes le 9 juin 2024, vous aurez bien un petit moment pour aller voter...

Après un lustre (5 ans), nous voici rappelés aux urnes pour l'élection de nos députés européens, le dimanche 9 juin 2024. Cette élection se fait sur le principe de la proportionnalité dégressive. Nous, Français, nous devons élire 81 députés parmi les 720 députés européens constituant l'assemblée.

Nous vous attendrons dans vos bureaux de vote de 8 h à 18 h.

Pour rappel voici les modalités d'inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux élections européennes, vous pouviez vous inscrire en ligne jusqu'au 1er mai ou par formulaire à déposer en mairie jusqu'au 3 mai ; jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Si vous n'êtes pas disponibles ce dimanche 9 juin, vous pouvez donner votre procuration à un électeur ou électrice inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune, mais également, depuis le 1er janvier 2022, d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place. Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne « <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ». Mais attention aux délais, vous devrez faire la procuration le plus tôt possible, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps ou si elle n'a pas le temps nécessaire pour la prendre en compte.

Comment ça marche ?



Sébastien Simoes

Le sous-préfet visite Montans

M. Sébastien SIMOES, secrétaire général, sous-préfet du Tarn a été reçu le mercredi 10 avril par le Maire et ses adjoints, en Mairie de Montans afin d'échanger sur les différents projets communaux. Il les a jugés très intéressants et pertinents ; aussi, à sa demande, une visite des points forts du village a eu lieu.

Nous le remercions pour l'intérêt qu'il porte à notre commune.



L'édito



Nous voilà aux deux tiers de ce mandat électoral, aussi, il ne nous reste que deux petites années pour réaliser les projets que notre conseil municipal avait planifié lors des élections de 2020.

Nous venons de terminer le chantier du cheminement piétonnier du quartier de Riols jusqu'au centre du village, qui améliore considérablement la sécurité de tous les usagers.

Dans notre dernier bulletin municipal, je vous parlais de l'aménagement de la place de l'Esplanade et des contraintes auxquelles nous nous heurtons. Nous n'avons pas trouvé d'entente avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui nous imposait une surveillance de fouilles archéologiques avec des coûts exhaustifs qui pouvaient évoluer en cours de chantier. Devant ces incertitudes financières et ce dossier rendu très complexe, le conseil municipal, malgré sa déception, préfère jouer la prudence et abandonner pour s'orienter vers d'autres projets.

L'équipe municipale a donc décidé d'aménager le rez-de-chaussée de la Maison Rossignol afin d'y réaliser un bar-restaurant avec terrasse donnant sur le parc pour redonner un lieu de vie dans le village. Nous avons un porteur de projet (un Montanais) auquel nous faisons entièrement confiance, celui-ci a la volonté de s'investir pleinement et de réussir. Nous mettons tous nos espoirs dans le succès de ce beau projet.

Tout le monde sait qu'il manque beaucoup de places dans les crèches, c'est souvent un vrai problème pour la garde d'enfants pour de nombreux parents. Aussi, une réflexion est portée par les élus de Montans afin de créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) ce qui permettrait d'accueillir

douze enfants avec trois assistantes maternelles. Nous travaillons actuellement sur ce projet en lien avec le service petite enfance de l'Agglomération et nous espérons vous donner des informations plus avancées dans notre prochain bulletin.

Le dossier de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) de Lisle-Sur-Tarn, Parisot, Peyrole et Montans, est maintenant bouclé et finalisé. Le permis de construire étant instruit, la pose de la première pierre aura lieu le 25 juin prochain et les travaux pourront débuter.

On peut dire qu'il fait bon vivre à Montans ! En effet, nous avons fêté le samedi 2 mars 2024 l'anniversaire de Mme Georgette BOY pour ses 100 ans. Cette belle fête s'est déroulée en présence de sa famille, de ses amis, de Mme MOREAU et son équipe de l'ADMR ainsi que des élus de Montans. Au nom du conseil municipal, je renouvelle tous mes vœux de bonheur à Georgette et nous lui souhaitons une très bonne santé.

Je voudrais, pour terminer, malgré une actualité nationale compliquée et ces conflits dans le monde qui nous inquiètent, vous assurer que l'équipe municipale reste toujours unie et motivée pour apporter à notre commune de beaux projets qui contribueront à une meilleure qualité de vie.

Enfin, je tiens à remercier tout le personnel communal. Sans eux, nous ne pourrions rien, et notamment nos secrétaires pour l'excellent service. Mais aussi vous tous, les Montanais qui, malgré des projets compliqués que nous ne maîtrisons pas toujours, continuez à nous faire confiance.

Je vous souhaite à tous un bel été et surtout une bonne santé.

Le Maire, Gilles Crouzet

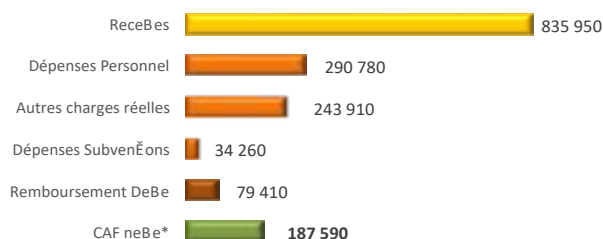


Vote du budget

Le conseil municipal s'est réuni le 10 avril 2024 à 20 h pour voter le compte administratif 2023 et le budget prévisionnel de 2024 de la commune de Montans. Le conseil municipal a également fixé les taux des différentes taxes locales.

Des recettes et des dépenses en progression

Situation économique 2023



* CAF Nette : Capacité d'autofinancement après règlement des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sur l'année 2023 se chiffrent à 835 950 € (hors atténuation de charges) en augmentation de 7% par rapport à l'année précédente.

Les impôts locaux (essentiellement la taxe foncière sur le bâti et non bâti) assurent 20% des ressources de la commune. La progression du nombre de résidences et la réévaluation de la valeur locative ont généré plus de rentrées fiscales soit une hausse de 9.5% par rapport à 2022.

Les dotations de l'état (36% des recettes) augmentent de 5% par rapport à 2022 grâce principalement à la dotation de solidarité rurale.

Les autres recettes (locations, taxes diverses, droits de mutation, attribution de compensation...) assurent le restant des ressources.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières) en 2023 s'élèvent à 568 950 € soit +14% par rapport à 2022. La rénovation des bâtiments, de la voirie et des réseaux expliquent une grande partie de la hausse.

Au global en 2023, après avoir réglé l'ensemble des charges en incluant le remboursement du capital emprunté, le solde a été de 187 590 € qui correspond à la

CAF nette. Il a été utilisé pour financer une partie des investissements.

Poursuite des investissements

Les investissements de 2023 se sont chiffrés à 668 470 € avant déductions des diverses subventions (99 250 €).

Deux aménagements majeurs ont marqué cette année :

- La fin de l'aménagement du Parc Rossignol et de son parvis pour un montant de 339 400 € TTC.

- Le début du cheminement doux avenue Saint-Martin pour un montant de 175 670 € TTC. Cette réalisation sera financée en partie par des subventions en provenance de l'Etat, du Département et de l'agglomération Gaillac- Graulhet à travers des fonds de concours.

- Les autres réalisations portent sur l'entretien de la voirie (76 480 €), l'achat de matériel (63 660 €) financé partiellement par un emprunt de 30 000 € et la rénovation d'un logement (13 260 €).

Un endettement maîtrisé

Le conseil municipal souhaite contenir l'endettement de la commune. Depuis 2017, ce dernier diminue. La dette par habitant de la commune est modérée (394 €) au regard de la moyenne des autres communes de la même strate (587€).



L'analyse financière réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques révèle une situation financière saine de la commune.

2024 : Pas d'augmentation de taux pour les taxes foncières bâties et non bâties

Depuis 2017, le conseil municipal n'augmente pas les taux des impôts locaux. Pour 2024, les taux n'évolueront pas et notre volonté demeure toujours de contenir la pression fiscale. Malgré cela, l'impôt foncier augmentera en 2024 du fait de la revalorisation de la valeur locative (+3.9%) appliquée par les services de l'Etat consécutivement à la hausse de l'inflation.



*Si vous souhaitez plus de précisions, les documents comptables sont consultables à la mairie auprès des secrétaires.
Pour faciliter la lecture, l'ensemble des chiffres a été arrondi.*

Les travaux dans l'église du village ont débuté !



L'association Saint-Martin, du bourg de Montans, forte de sa cinquantaine de membres actifs, bienfaiteurs ou donateurs, œuvre discrètement, avec le concours du conseil municipal de notre commune, pour la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de l'église du village.

Ainsi, vous l'avez peut-être remarqué, durant la deuxième quinzaine du mois d'avril, une certaine effervescence a régné dans

notre église et à ses abords. Un petit groupe de bénévoles a donné de son temps pour décrocher les éléments liturgiques et de décoration ornant les murs de l'église, pour ranger l'ensemble des objets présents sur les autels et enfin pour trier et entreposer tout ce qui pouvait l'être dans la sacristie. Ensuite, les employés municipaux sont intervenus pour vider l'église et déplacer les éléments les plus lourds présents contre les murs intérieurs : transport de tous les bancs et entreposage, décrochage du tableau de la crucifixion, déplacement du confessionnal...

Après tout ce travail préparatoire, l'entreprise Enduro maçonnerie, de Fayssac a pu intervenir de façon rapide et efficace pour réaliser le piquage des murs intérieurs afin d'éliminer l'enduit au ciment qui empêchait l'humidité des murs de « s'échapper ». Cette opération vise, en complément de l'installation du « mur Tronic » en décembre 2023, à assainir les murs avant de pouvoir réaliser un enduit à la chaux respirant.

En attendant cette échéance, l'association va travailler sur la mise aux normes électriques de l'édifice, le choix des luminaires, l'amélioration de la sonorisation... Cela n'empêchera pas l'église de redevenir fonctionnelle dès la Pentecôte 2024.

Tout cela bien-sûr ne pourra se faire que grâce à la recherche de financements, publics et privés, dans les mois à venir. Le conseil d'administration tient à remercier toutes les personnes qui aident l'association en donnant de leur temps, en l'encourageant et également financièrement pour avancer dans tous ces projets !

Vous pouvez à tout moment nous rejoindre et participer concrètement en déposant un don à la mairie de Montans. Une boîte y est présente à cet effet. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement des réflexions et travaux.

Pour l'association, son président, Guillaume ALBY (06 17 89 75 16)

ADOPTONS LES BONNS *gestes!*

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Concernant les déchets de jardin (herbe, végétaux, branchages) :



• Pour les particuliers et les entreprises, le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

• Pour les exploitants agricoles ou forestiers et les éleveurs, le brûlage de végétaux est soumis à autorisation du 16 octobre au 14 mai et interdit sur le reste de l'année.

Les déchets verts doivent être broyés, compostés ou bien déposés en déchetterie. Les infractions peuvent être constatées par le maire, la

police ou la gendarmerie et le contrevenant encourt une amende pouvant atteindre 450 € (art 131-13 du code pénal).

En matière de voirie, un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.

De même, trop de poubelles sont laissées au bord de la chaussée plusieurs jours après la collecte. Le calendrier de collecte 2024, consultable sur le site internet de l'agglo <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/mode-de-collecte/>, est le suivant :

- le ramassage des déchets résiduels, container à couvercle vert, a lieu tous les lundis matin,
- le ramassage du tri sélectif, container à couvercle jaune a lieu les jeudis matin, les semaines paires.

En dehors des jours de relevage, les containers ne doivent pas rester sur les trottoirs ou au bord de la chaussée.

Pour finir, les animaux domestiques ne doivent pas errer et divaguer sur la voie publique. Conformément à l'article L. 211-22 du Code rural, le maire prend toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats qui seront saisis et conduits à la fourrière au tarif de 100 € par animal à la charge du propriétaire.

Merci à tous de respecter ces règles simples afin de réduire les incivilités et ainsi contribuer au confort de tous.

Un cabinet d'infirmières ouvre à Montans

Depuis début mai 2024, deux infirmières ont installé leur cabinet d'IDEL (infirmière diplômée d'Etat libérale) au 1 chemin de la Cascade à Montans. Toutes les deux diplômées en 2020, Amélie Rameau et Héloïse Mabrouki se sont rencontrées lors de leurs débuts professionnels à la Clinique de l'Union. Après des remplacements dans des cabinets d'IDEL albigeois, elles s'installent désormais dans notre village. Elles prodiguent leurs soins à domicile et au cabinet, la prise de RDV se fait via la plateforme « doctolib.fr » ou par téléphone : 05.67.72.00.94.



Fin des travaux de numérisation des cimetières du village et de Saint-Martin

Lors du précédent bulletin municipal nous avons informé les habitants de Montans que des travaux de numérisation des documents et des plans des cimetières du village et de Saint-Martin étaient en cours.

Plus d'une année a été nécessaire pour arriver au bout de ce projet. L'équipe municipale a dû répertorier toutes les tombes et caveaux, réaliser les plans et effectuer la saisie informatique de toutes les données dans le logiciel de gestion des cimetières utilisé par le secrétariat.

Ce travail maintenant terminé permet une meilleure gestion des concessions à perpétuité ou cinquantenaires et une vue sur les espaces disponibles destinés aux familles.

Un règlement du cimetière a été rédigé et est en cours de validation. Il comporte les obligations de la commune mais aussi celles des concessionnaires et des familles, il rappelle également les règles de décence et de respect.

Il sera remis à chaque personne lors de l'achat d'une concession.



Parking du Belvédère

La place de l'Esplanade se trouve bien remplie et le stationnement devient de plus en plus difficile par le fait que des maisons se trouvent réhabilitées et ainsi une présence de voitures plus importantes.

La Commune a profité de l'opportunité d'aménager l'espace qui jouxte le Belvédère. Ainsi une quinzaine de places pourront être à disposition, le souci étant de matérialiser les emplacements.



C'est toutefois une bonne réalisation qui permettra de décongestionner la place de l'Esplanade.

Il faudra cependant prévoir un sens unique compte tenu de l'étroitesse des rues.





L'archéosite

Avec l'extension et le réaménagement du Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) situé à l'entrée du village, chercheurs et archéologues investissent progressivement ce nouvel équipement calibré suivant leurs besoins.

Conséquence de cette actuelle émulation autour des collections du musée, une doctorante spécialisée sur l'étude de la céramique gallo-romaine a décidé d'axer son travail sur la reprise complète de la sigillée montanaise. Ses premiers résultats viennent apporter une vision particulièrement nouvelle sur la production qui a fait la réputation du village au cours des deux premiers siècles de notre ère. Parallèlement, le rapport (à paraître) de la fouille qui s'est déroulée sur l'actuelle extension du CCE a livré une information particulièrement intéressante en faisant remonter l'implantation du cimetière dès les IXe-Xe siècles soit deux siècles avant ce que laissaient présager les premières conclusions. Contrairement à ce qui a souvent été avancé, il semblerait donc que l'existence du village n'ait pas connu de phase d'abandon après l'arrêt de l'activité céramique gallo-romaine. Une présence plus agricole et à l'occupation plus lâche a dû ainsi lui succéder avant que, dès la fin du haut-moyen-âge, nous retrouvions les preuves d'une communauté villageoise plus dense, organisée autour d'un lieu de culte avec une zone funéraire dédiée. Toutes ces nouvelles connaissances vont progressivement être intégrées dans le parcours permanent du musée afin de pouvoir rendre compte le plus fidèlement possible du dynamisme dont jouit actuellement la recherche archéologique autour du village.

2024, une programmation... à déguster !

- Exposition « Quand l'archéologie met les pieds dans le plat » du 15 juin au 22 septembre :

Une exposition mêlant archives et archéologie avec un seul mot d'ordre : vous donner l'eau à la bouche ! Entrez dans le monde de l'archéologie, découvrez les différents métiers et spécialités qui font revivre les habitudes



alimentaires et culinaires des Hommes depuis la préhistoire à nos jours. Décryptez de précieux renseignements dans les ouvrages présentés par les Archives. Fouillez le Tarn aux côtés des clubs archéologiques qui vous dévoileront les secrets enfouis sous vos pieds. Au détour d'un objet, apprenez une recette oubliée. A la fin de cette enquête, l'alimentation de nos ancêtres n'aura plus de secrets pour vous ! [Visuels : P1310696](#)

Journées Européennes de l'Archéologie (du 15 au 16 juin)

Entrée gratuite de 14h à 18h

Spectacle : Tu comprends rien à l'art !

Quand la troupe du Baz'Art Théâtre du quai Saint Jacques de Gaillac, prend possession de l'Archéosite, la visite du musée prend une tournure franchement particulière où se côtoient tour à tour guides, gardiens, touristes,

amateurs d'art... et simples novices arrivés là un peu par hasard... Attention, il n'est pas impossible de vous y reconnaître aussi, au détour d'un personnage. Création librement inspirée de "Musée haut, Musée bas" de Jean-Michel Ribes.

>>Rendez-vous samedi et dimanche à 16h

- Archéosite aux couleurs de l'été :

Durant la période estivale, l'Archéosite ne prend pas de vacances et vous propose :

>> Tous les week-ends : des visites guidées (Incluses dans le billet d'entrée).

>> Ateliers des vacances pour les 4-6 ans (tous les mercredis) et 7-12 ans (tous les mercredis et vendredis) – Ateliers familles (tous les jeudis).

- Journées Européennes du Patrimoine (21 et 22 septembre) – Entrée gratuite :

Spectacle : "Cousin Pierre" par la Cie Volpinex – Théâtre d'objets

Dans le salon de Fred, meubles et objets prennent vie. Ils nous content une histoire, celle de son aïeul, Pierre Ladoué, conservateur du château de Versailles. Dans un recueil, ce dernier relate l'épisode marquant de son mandat qui débuta au moment précis où la Seconde Guerre mondiale éclate. Comment un homme, seul face à la menace de la convoitise nazie, réussit à protéger les œuvres que nous continuons d'admirer aujourd'hui ? Dans ce spectacle qui, à travers une histoire familiale intime rejoint la grande Histoire, Fred Ladoué se livre, amuse, surprend et touche, avec impertinence et malice.



Musée
de
France

Renseignements: 05 63 57 59 16 ou archeosite@ted.fr. Toute l'actualité est à retrouver sur archeosite.ted.fr et sur la page [www.facebook.comArcheosite.Montans](https://www.facebook.com/Archeosite.Montans)

Embellissement de Montans

Préserver notre cadre de vie est une priorité pour les élus c'est ainsi que l'aménagement du Parc Rossignol a vu le jour et offre aujourd'hui un havre de paix de plus en plus fréquenté par les Montanais

Cet embellissement a été mis à l'honneur en recevant le prix Parc et Jardin ainsi qu'un autre pour l'entretien et la valorisation de la commune pour le fleurissement des jardinières



Il est aujourd'hui important de mettre en avant un autre site naturel : le secteur de Lourmet et son chemin de randonnée aménagé contournant le Lac et traversant une superbe bambouseraie aujourd'hui sécurisée qui offrira aux petits et grands un joli coin de verdure et de fraîcheur lors de chaudes fins de journée.



Les échos du conseil municipal jeune de Montans



Etre membre du conseil municipal jeune c'est s'investir dans des actions citoyennes et civiques.

Comme l'année dernière, les huit membres du CMJ ont décidé de mener une action commune avec leurs camarades du CMJ de Lisle sur Tarn.

Cette action a plusieurs avantages :

- apprendre à travailler ensemble
- rencontrer d'autres personnes et respecter leurs choix
- faire preuve de générosité

Il a donc été décidé à nouveau de collecter des livres, BD, mangas et de tenir un stand CMJ lors du vide grenier de Lisle-sur-Tarn qui a eu lieu le 14 avril 2024.

Les gains récoltés d'un montant de 304,00€ seront reversés à l'association les Chaudoux.

Cette association permet d'améliorer le confort et la qualité du séjour des enfants hospitalisés et de leurs parents au centre hospitalier d'Albi.

Les gains servent entre autre au renouvellement des jouets, jeux mais également sorties, animations (carnaval, pâques, hallo-ween, Noël, etc.)

Nous vous remercions du soutien que vous avez apporté à cette association.

Nous remercions les élus en charge des CMJ, les bénévoles et les généreux donateurs.



Ma classe aux jeux

L'école est très heureuse et fière de faire partie du projet « Ma classe aux jeux ». Du 2 au 4 septembre prochain, 32 élèves (les futurs CE2 et futurs CM2) partiront à Paris pour assister aux jeux paralympiques.

C'est le résultat de quatre ans de travail depuis la labellisation de l'école « génération 2024 ». Les élèves ont découvert durant ces quatre années de nouveaux sports : basket, escalade, tennis de table, tir à l'arc,... Ils ont rencontré des sportifs de haut niveau. Nous avons mis en place également le cross à chaque rentrée scolaire.

Ce voyage se place dans cette continuité. Les enfants découvriront deux disciplines paralympiques : le volley assis et le parathlétisme au stade de France.

Nous en profiterons pour leur faire découvrir Paris. La rentrée scolaire 2024 sera toute particulière !



Projet maison Rossignol



En 2014, après beaucoup de difficultés, de négociations et d'insistance auprès des propriétaires de l'époque, la Mairie a pu acheter ce beau domaine, parc et maison, qui présentait un intérêt fondamental pour la commune.

Après avoir inauguré le parc en septembre 2023, le conseil municipal, accompagné par un architecte, a étudié le projet concernant le rez-de-chaussée de la maison Rossignol afin d'y aménager un bar/restaurant et d'y retrouver un lieu de vie. Le dossier est maintenant bouclé, validé, le permis de construire a été déposé au mois d'avril et nous attendons son retour.

La surface utile au sol intérieure est de 172 m², une terrasse qui donnera sur le parc viendra augmenter la capacité d'accueil. Une étude a aussi été réalisée sur les deux étages supérieurs afin de pouvoir les utiliser dans le futur.

Une étude technique du bâtiment, des diagnostics et un audit énergétique ont été réalisés. Est prévue également une étude acoustique pour répondre aux exigences vis-à-vis du voisinage. Notre objectif est une ouverture au printemps 2025.

Cette bâtisse fait partie du patrimoine historique de la commune (ancienne propriété de l'historien Elie Rossignol) et possède un intérêt architectural de par sa façade sur l'artère principale du village et sur le parc Rossignol. La municipalité ainsi que la population montanaise ont à cœur de voir l'aboutissement de ce projet très important pour la commune. Idéalement situé en face du musée de l'Archéosite, cet établissement donnera un attrait touristique supplémentaire à la commune.

Information sur le tri sélectif

Depuis début 2024, la collectivité a l'obligation d'apporter une solution pour recycler les déchets végétaux et déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, fleurs coupées, restes alimentaires).

Vous avez depuis deux possibilités pour recycler ces déchets :

- le sac orange disponible dans votre Mairie que vous pouvez retirer gratuitement
- le composteur disponible auprès de l'agglomération Gaillac Graulhet contre la somme de 15 euros : il vous sera demandé de remplir un formulaire de demande sur le site internet de l'agglomération (dimensions H 80 cm / l 77 cm / L 73 cm / poids 13,3 kg / volume 300 litres).

Pour rappel, le sac orange doit être mis au côté de vos sacs poubelle dans le conteneur à couvercle vert.



Faucardage

Le faucardage de début de saison reste le premier travail d'entretien de notre réseau routier. La faucheuse d'accotement est utilisée et demeure la plus efficace pour dégager les plateaux de fossés.

Ce printemps avec la pluviométrie importante, l'herbe s'avère abondante et il faudra sans doute renouveler un passage avant l'automne. Les carrefours seront réalisés avec l'épareuse pour garder une bonne visibilité.



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Dimanche 12 mai eut lieu au monument aux morts la célébration du 79^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. La cérémonie s'est déroulée en présence de

l'association des anciens combattants, du porte drapeau, des élus de Montans, du conseil municipal jeunes et de quelques citoyens.

Dans l'assistance, était présent Marc Fabre, ancien président des anciens combattants, accompagné de son épouse.

Après lecture des messages, dont celui de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, la cérémonie, simple mais solennelle, s'est poursuivie avec dépôt de gerbe et la minute de silence, en hommage aux victimes de la guerre de



Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires



1

L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement à 16 ans en mairie

3

La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer : vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ; vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



terre des sigillées



Le 20 janvier, s'est tenu le goûter-spectacle de notre association. Après une prestation musicale très réussie de la Chorale « l'Autan » de Gaillac, un large public a partagé un moment convivial autour de la traditionnelle galette des rois accompagnée de pâtisseries très variées, préparées par l'ensemble des membres de l'association auquel des bénéficiaires ont tenu à s'associer, nous les en remercions chaleureusement. Il faut saluer, avec force, la mobilisation de nos intervenantes qui ont assuré le transport, au côté de nos bénévoles, des personnes privées de moyen de

locomotion. Leur conduite exemplaire a participé largement au succès de cette journée. Le rendez-vous est pris pour 2025.

Le 17 mars a été décrété « JOURNÉE NATIONALE DES AIDES À DOMICILE ».

A l'instar des 65 associations ADMR du Tarn qui ont entrepris de multiplier les hommages envers leurs aides à domicile, sur tout le département, l'association **ADMR terre des sigillées** a tenu à mettre en lumière ses 11 auxiliaires et assistantes de vie et les remercier vivement pour leur professionnalisme et leur dévouement quotidien auprès des bénéficiaires des communes de Montans, Parisot, Peyrole et Loupiac qui sont pour nous des partenaires essentiels pour assurer le bien vieillir à domicile et que nous remercions pour leur soutien à notre cause.



L'ADMR est un réseau de proximité qui participe activement à l'animation des territoires : employeurs responsables et entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, les associations ADMR sont des actrices majeures du développement local grâce à l'investissement de leurs bénévoles, fiers de participer à ce mouvement reconnu d'utilité publique. Nous accueillons avec grand plaisir toute personne souhaitant partager avec nous cette expérience exceptionnelle du service, de la solidarité, de l'aide, mais aussi du plaisir d'être ensemble.

L'enjeu, pour demain, alors que le vieillissement de la population du Tarn est supérieur à la moyenne nationale, est de pouvoir continuer d'assurer, même dans les territoires les plus isolés, un service de qualité équitable et adapté à la fragilité croissante de la population.

Cette journée a été l'occasion de réunir, autour d'un repas convivial, intervenants, bénévoles et élus, dans une ambiance chaleureuse et solidaire.

Nous espérons que cette journée Nationale participera efficacement à la reconnaissance juste et nécessaire de ce beau métier et des femmes et des hommes qui l'exercent.

Amicale des anciens combattants

L'association a été créée le 29 janvier 1993. Plusieurs présidents en ont assuré le bon fonctionnement et ont contribué à sa pérennité.

Actuellement, il ne reste que huit anciens combattants (appelés du contingent qui ont assuré le maintien de l'ordre en Algérie, Tunisie et Maroc). Pour étoffer le groupe, des sympathisants nous ont rejoints, soit 24 personnes.

Nous participons aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Depuis deux ans, le 19 mars, nous avons tenu à organiser la commémoration de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en déposant une gerbe, comme nous le faisons chaque année le 8 mai et le 11 novembre, en présence de notre porte drapeau.

Nous organisons également des goûters tous les trimestres et un repas chaque année. Ces rencontres permettent d'échanger, de garder une cohésion et d'éviter l'isolement.



Une date à retenir : le 4 septembre



Les séances de sophrologie en groupe seront interrompues pendant l'été, mais reprendront à la rentrée.

Les réservations pour des séances individuelles sont toujours disponibles sur resalib.fr ou en appelant au 06 98 93 24 86. A bientôt.

Harmony Baby



Formée des 3 villages de Montans, Cadalen, Brens, **UNION RIVE GAUCHE XV** a bien terminé la saison 2023 / 2024 en se qualifiant pour les 1/16e de finale du championnat d'Occitanie.

La saison étant terminée, nous préparons déjà la prochaine en espérant que de nouvelles recrues viendront renforcer le club senior.

Le rugby à 5 sans placage s'est bien comporté lui aussi dans plusieurs tournois régionaux. Pour les animations, le dernier évènement se déroulera à Cadalen par un tournoi de rugby à 5 sans placage le 22 juin 2024.

Nous remercions les 3 municipalités de Montans, Cadalen, Brens, pour leurs aides ainsi que tous nos fidèles sponsors.

En espérant vous retrouver nombreux autour des terrains la saison prochaine, passez de bonnes vacances !

Le bureau URGXV



Le Relais de Montans

Implantée depuis 1983, l'association Le Relais de Montans déploie des activités à vocation sociale sur le quartier du Puech-du-Taur.

L'atelier chantier d'insertion accueille et accompagne des personnes éloignées de l'emploi pour leur proposer un parcours d'insertion professionnelle autour d'activités :

- d'espaces verts pour différentes collectivités locales
- de maraîchage biologique pour des particuliers et cantines scolaires

L'activité de maraîchage est réalisée sur le site du Relais et produit des légumes bio.

La vente de ces légumes se réalise sous la forme de paniers qui peuvent être commandés et récupérés sur site ou livrés sur le territoire de Gaillac/Graulhet.

Si vous souhaitez devenir client vous pouvez nous joindre au 07 66 53 39 12

Si vous êtes intéressés pour devenir point de vente, vous pouvez joindre le même numéro.

Et enfin, si vous avez des connaissances académiques, des savoirs utiles à des personnes en parcours de reconversion et d'insertion, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles désireux de donner un peu de leur temps et de leurs savoirs.

<https://www.lerelaisdemontans.org/maraichage/>



État civil

du 1^{er} décembre 2023 au 10 mai 2024

Naissance

Zoa COUCHET LEMAIRE, née le 29 décembre 2023 à ALBI
Oliver MEIJERS, né le 9 mars 2024 à ALBI

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à tous ces petits Montanais à qui nous souhaitons tout le bonheur possible.

Seuls sont publiés les avis de naissance dont les parents ont retourné en mairie l'autorisation de publication.

Mariage

Laura CHAPEAU et Jonathan VIDAL le 18 mai 2024

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès

Jean LACASSAGNE décédé à Lavaur le 30 décembre 2023
Michel RACAUD décédé à Albi le 25 février 2024
René-Paul RAVAUX décédé à Gaillac le 9 mai 2024

Nous renouvelons aux familles nos plus sincères condoléances

Nombre total d'actes enregistrés sur l'année 2023 :

13 naissances

6 mariages

5 décès et 5 transcriptions de décès



ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Fête Montans

VENDREDI 7 JUIN

Samedi 8 juin

Dimanche 9 Juin

Fête du village !

**Apéros-concerts
& Concerts tous les soirs**
Pétanque le Samedi
Vide Grenier
Expo véhicules anciens
Dimanche



Restauration et Buvette sur place



Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

Dialogue est le bulletin d'information édité par la Mairie de Montans.

Directeur de la publication : Gilles Crouzet.

Comité de rédaction :

Gilles Crouzet, Cyrille Maillet, Catherine Bigouin, Nathalie Mur, Jean-Marie Bezios, Guillaume Alby, Céline Hilaire.

Crédit photos : Cyrille Maillet, Gaillac-Graulhet Agglomération, Jean-Marie Ducrocq., Maryse Fau.

Maquette / Infographie : Jean-Marie Ducrocq

Impression : Imprimerie Rhode, Gaillac - Dialogue a été tiré à 780 exemplaires.

Scannez moi !



Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00. Le vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17 h00. Le samedi de 9h00 à 12h00.

Tél. 05 63 57 07 43 - Courriel : mairie@montans.fr Site web [https // www.montans.fr](https://www.montans.fr)